

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1296 promulguant à la Côte française des Somalis et dépendances.

n° 1296

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1938

Numéro JO
n° 505 du 31/12/1938

Date du numéro
31 décembre 1938

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 Juin 1884,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Sont promulgués à la Côte française des Somalis et dépendances : 1° L'arrêté ministériel du 8 novembre 1938 relatif à l'emploi des aéronefs civils; 2° Le décret du 6 décembre 1938 fixant les modalités d'application aux territoires d'outre-mer de certaines dispositions de la loi du 21 juillet 1877 sur les réquisitions militaires : 3° Le décret du 9 décembre 1938 étendant aux tributaires de la Caisse intercoloniale de retraites les dispositions des articles 72 et 74 de la loi du 31 décembre 1937. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires.

Hubert Descamps.